



Publiée sur le site internet de la commune le : 3 novembre 2022
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7

Absent excusé : 0

Absents ayant donné pouvoir : 3

MENEGON Daniel ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves

LAURENSON David ayant donné pouvoir à CAPRI Brigitte

DUCROUX Elisabeth ayant donné pouvoir à PASQUALIN Martine

Votants : 15 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : LEDRU Sindy

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel		x	DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David		x	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth		x	BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOITTEO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUJ Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

**OBJET : CONVENTIONS DE SERVITUDES DE CANALISATIONS D'EAUX USÉES
SECTEURS D'HERMY, DE LA TOUR DE L'ISLE ET DES JONCS D'EN HAUT :
ANNULATION DE LA DÉCISION N°2021-03-11 DU 07/04/2021**

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision de l'assemblée n°2021-03-11 en date du 7 avril 2021 autorisant la constitution de servitudes de passage de réseaux à vocation publique par voie amiable sur les parcelles répertoriées dans la délibération précitée ;
- rappelle également le courrier en date du 4 février 2022 à M. le Préfet de la Haute-Savoie l'informant de l'annulation de l'enquête publique liée à ce projet du fait que la possibilité qui nous a été offerte de passer cette canalisation sous la RD1205 en coordination avec les travaux du réseau de source de chaleur clusien et en accord avec les services du Département.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des 11 actes d'annulation de ces servitudes afférentes à ce dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE l'annulation des 11 actes de servitudes afférentes à ce dossier.
- PREND ACTE que ces annulations desdites servitudes seront passées en la forme administrative et que ces actes seront reçus par Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier public.
- DONNE POUVOIR à Monsieur VALENTINI Christian en sa qualité d'adjoint au Maire afin de représenter la commune de Vougy à l'annulation de ces 11 actes de constitution de servitudes et l'autoriser à signer toute pièce se rapportant à ces actes.

La secrétaire de séance,



Sindy LEDRU

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,



Yves MASSAROTTI